

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) donne son appui au ministre de l'Environnement pour qu'un règlement contraigne l'importation des sols contaminés en provenance d'autres pays.

Trois-Rivières, le 19 juin 2001. Le RNCREQ réclame au gouvernement du Québec, depuis deux ans, que cessent les importations de sols contaminés en provenance d'autres pays pour des fins d'enfouissement et de traitement. Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) ont en effet adopté plusieurs résolutions qui visent à enrayer l'importation des matières dangereuses et des sols contaminés, à harmoniser les normes avec les États-Unis et à encadrer leur transport en rétablissant les manifestes qui ont été abolis en 1997. Le RNCREQ se dit donc heureux de constater que le ministre, alors qu'il n'est en place que depuis peu de temps, prévoit déjà un règlement pouvant répondre rapidement à cette importante problématique.

« Aux États-Unis, l'Agence de protection de l'environnement américaine (EPA) a adopté en 1998 une réglementation qui responsabilise les entreprises qui produisent des sols contaminés, de la production à leur disposition. Les normes américaines sont plus élevées et nous sommes devenus une destination de choix pour la disposition de ces sols. Nous maintenons depuis deux ans que cette importation doit cesser et cela passe, entre autres, par l'harmonisation des normes » affirme Ursula Larouche, porte-parole du RNCREQ pour ce dossier.

Monsieur Marc Turgeon, président du RNCREQ ajoute que « Nous sommes conscients que les pressions des entreprises et probablement des États-Unis seront grandes, mais le ministre peut compter sur l'appui des membres des CRE pour maintenir le cap vers l'adoption d'une réglementation qui encadrera le transport et qui permettra d'éviter que le Québec ne devienne la poubelle d'autres provinces, des États-Unis, du Mexique ou de tout autre pays. »

- 30 -

Relation avec les médias: Ursula Larouche, porte-parole du RNCREQ, (418) 662-9347
Marc Turgeon, président du RNCREQ (819) 643-9807 ou Pag (819) 386-0689